



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Accidents domestiques

Question écrite n° 16343

### Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur la gravite des accidents domestiques qui sont a l'origine de 440 000 hospitalisations, de 5 millions de consultations medicales et de plus de 22 000 deces (soit 2 fois plus que sur la route) chaque annee. Face a l'importance de ce phenomene, il est imperatif de mobiliser l'ensemble des moyens disponibles afin de mener des campagnes de prevention des accidents domestiques. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont ses intentions a ce sujet.

### Texte de la réponse

Reponse. - La politique de prevention a l'egard des accidents de la vie domestique est fondee sur une connaissance aussi precise que possible des causes et circonstances de ces accidents. Les etudes realisees jusqu'a present ont permis de quantifier le probleme. L'experience europeenne EHLASS (European Home Leisure Accident System), lancee en France en 1986 aupres des services d'urgence hospitaliers et geree par le ministere de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, apporte des precisions qui permettent de definir des actions preventives appropriees et d'evaluer l'efficacite des campagnes entreprises. Conscient de l'importance du probleme, le ministere charge de la sante s'est attache a mettre en oeuvre des actions reglementaires et d'information des populations. C'est ainsi que de nombreuses actions ponctuelles de prevention sont chaque annee mises en place au niveau local et financees par le budget du ministere de la solidarite, de la sante et de la protection sociale. Actuellement, le Comite francais d'education pour la sante realise deux etudes qualitatives, l'une aupres des medecins l'autre aupres des familles, pour definir les axes de communication a utiliser dans la campagne du secretariat d'Etat a la consommation, qui commencera debut 1990, et a laquelle le ministere charge de la sante collabore.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thien Ah Koon Andr](#)

**Circonscription :** - Non-Inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16343

**Rubrique :** Sante publique

**Ministère interrogé :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

**Ministère attributaire :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 juillet 1989, page 3363